

Le 7 juin 2006

Monsieur Gérald Tremblay
Maire de Montréal
Hôtel de Ville
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Objet : De la nécessité d'implanter dans les meilleurs délais un programme de fluoration de l'eau potable sur le territoire de la ville de Montréal.

Monsieur le Maire,

À titre de directeur de santé publique pour le territoire de Montréal, et dans le cadre de mes fonctions définies par la Loi de santé publique qui me commandent d'identifier les situations susceptibles de mettre en danger l'ensemble de la population, ou certains groupes en particulier, et de soutenir la mise en œuvre de mesures correctrices par les autorités compétentes lorsqu'elles sont disponibles, je m'adresse à vous pour vous saisir de la nécessité de mettre en œuvre dans les meilleurs délais un programme communautaire de fluoration de l'eau à Montréal. Ce programme ne poserait à mon avis aucun risque ni pour la santé ni pour l'environnement tout en procurant des avantages certains pour la santé dentaire des Montréalais et Montréalaises, notamment celle des enfants en bas âge des milieux défavorisés qui se détériore de plus en plus rapidement.

Avantages pour la santé des Montréalais

La fluoration de l'eau potable est une mesure de santé publique efficace et sécuritaire qui vise à améliorer la santé dentaire de la population montréalaise. Les différentes études à cet effet montrent que les citoyens et citoyennes d'une municipalité fluorée bénéficient d'une réduction de la carie dentaire d'environ 40 %. La consommation d'eau fluorée serait avantageuse pour les Montréalais de tous les âges et de tous les niveaux

socio-économiques. Pourtant, Montréal demeure la seule grande ville nord-américaine dont les citoyens ne bénéficient pas encore des bienfaits de l'eau fluorée.

Les avantages de la fluoration ont été bien documentés grâce à plus de 27 000 études s'étendant sur les 75 années passées. Ils s'appliquent aux enfants sans que les parents aient besoin de se soucier du revenu familial. Mais il y a aussi des avantages pour les adultes tout au long de leur vie, parce qu'ils seraient protégés dès la naissance, qu'il y aurait moins de caries chez les adultes qui consommeraient de l'eau fluorée et qu'il y aurait moins de caries sur les racines des dents de nos aînés.

Selon l'Organisation mondiale de la Santé, la fluoration compte aussi plusieurs avantages indirects: diminution de la douleur causée par des infections dentaires, moins de dents manquantes, moins d'abcès dentaires, moins de port de prothèses dentaires, moins de cas de dents en malposition provoqués par la perte prématurée de dents, moins de jours d'école et de travail perdus causés par des problèmes dentaires ou de visites chez le dentiste.

La carie dentaire demeure importante chez nos enfants. Près d'un jeune québécois sur deux a des dents cariées dès son entrée en maternelle et ce sont les enfants des milieux montréalais les plus pauvres qui ont le plus de caries. Nos jeunes ont 40 % plus de caries que les enfants américains et ontariens qui ont la possibilité de boire de l'eau fluorée.

Les adultes québécois de 35-44 ans sont aussi plus édentés qu'ailleurs (14 %) par comparaison avec ceux des États-Unis (2,8 % - 4,1 %), d'Angleterre (4,0 %) ou des Pays-Bas (9,4 %). De plus, on retrouve encore aujourd'hui, dans les hôpitaux pédiatriques de Montréal, une longue liste d'attente de plusieurs centaines d'enfants dont les dents sont tellement délabrées qu'on ne peut les soigner que sous anesthésie générale.

Absence d'effets néfastes sur la santé

Pour l'écrasante majorité des spécialistes de la santé, la sécurité et l'efficacité de la fluoration ne font aucun doute.

Il semble évident en soi que personne n'aurait préconisé la fluoration de l'eau potable depuis 60 ans si un tel programme visant à prévenir la carie dentaire avait pu provoquer quelconque maladie. Personnellement, vous comprendrez que je ne vous le recommanderais pas si c'était le cas.

De nombreuses études ont été menées auprès de milliers d'enfants et d'adultes qui avaient accès à de l'eau qui était soit naturellement fluorée, ou dont le taux de fluor avait été ajusté. Toutes ces études ont abouti à la même conclusion : la consommation d'eau fluorée confère uniquement une protection contre la carie dentaire et ne présente aucun risque pour la santé globale.

Les scientifiques ont aussi examiné les hypothèses avancées par certains voulant que la fluoration provoque ou aggrave certains problèmes de santé, tels que les allergies, le cancer, le mongolisme, le diabète, les maladies rénales, thyroïdiennes ou cardiovasculaires. Leur conclusion : aucune étude n'a démontré de différence dans la prévalence ou l'incidence de ces problèmes de santé ou dans les taux de mortalité entre les habitants des zones fluorées et non fluorées.

Pareillement, aucune étude n'a jamais établi de différence avec une ville non fluorée dans la prévalence ou l'incidence de problèmes de santé comme les allergies, le cancer, le mongolisme, le diabète, les maladies rénales, thyroïdiennes ou cardiovasculaires, les problèmes gastro-intestinaux, l'infertilité, les malformations congénitales et les mutations génétiques.

Le gouvernement canadien a d'ailleurs conclu qu'aux concentrations actuellement utilisées, y compris dans l'eau potable, les fluorures ne constituent pas un risque pour la santé des Canadiens et Canadiennes.

Aucun impact important pour l'écosystème du Saint-Laurent

Une étude commandée par le comité exécutif de la Ville de Montréal a déjà démontré en 1989 que l'existence d'un programme communautaire de fluoration de l'eau potable à Montréal n'entraînerait aucun risque important sur l'écosystème aquatique

du fleuve Saint-Laurent (*Étude sur la dilution du fluor dans les eaux de Montréal. Rapport final au Comité exécutif de la Ville de Montréal. 1989*).

En 1989, la mesure des niveaux de fluorure dans le panache de l'effluent de la station de traitement des eaux usées de la Communauté urbaine de Montréal, à 100 mètres en aval de l'émissaire, avait indiqué que la concentration du fluor serait diluée 11 fois à une distance de un (1) km et qu'elle serait pratiquement revenue à la concentration de base existante à une distance de 2 km en aval de l'émissaire.

Une étude semblable réalisée en 1989 à Toronto (qui bénéficie déjà de la fluoration depuis 1963) a démontré qu'on ne pouvait observer aucun effet adverse important sur l'environnement et que le niveau naturel de fluor dans le Lac Ontario était demeuré relativement constant. Les conclusions ont été les mêmes dans les études réalisées à Calgary et dans l'État de Washington.

Recommandation sans équivoque d'un point de vue sanitaire

L'instauration d'un programme communautaire de fluoration de l'eau potable représente la principale mesure que l'administration municipale de Montréal pourrait prendre envers l'amélioration de la santé dentaire de toute sa population parce qu'elle n'est pas seulement avantageuse pour la santé dentaire des enfants, mais elle l'est aussi pour celle des citoyens adultes et des personnes âgées.

Suite aux précisions mises de l'avant dans cette présente lettre, je n'ai aucune hésitation à recommander formellement à l'administration municipale que vous dirigez de procéder dans les meilleurs délais à l'instauration d'un programme communautaire de fluoration de l'eau potable sur le territoire de la ville de Montréal. Je vous rappelle, à cet effet, que le gouvernement du Québec soutient toujours financièrement les municipalités qui veulent procéder à l'implantation d'une telle mesure sur leur territoire.

Je demeure à votre disposition pour toute autre information sur le sujet que vous jugeriez à propos.

Recevez, Monsieur le Maire, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le directeur de santé publique,

Richard Lessard, M.D.

/sdl

c.c. D^r Philippe Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec

D^r Alain Poirier, directeur national de santé publique du Québec